

Mohamed Béavogui nommé premier ministre de transition

écrit par GuineePolitique© | 7 octobre 2021



Politique

Le colonel Mamady Doumbouya a nommé un vétéran du développement pour former un gouvernement de transition, un mois après le putsch contre le président Alpha Condé.

Un mois après être arrivé au pouvoir à la suite d'un putsch, le nouveau président de transition en République de Guinée, le colonel Mamady Doumbouya, a nommé, mercredi 6 octobre, Mohamed Béavogui, un vétéran du développement sans expérience gouvernementale, au poste de premier ministre. Le colonel Doumbouya, commandant des forces spéciales qui ont renversé Alpha Condé le 5 septembre, tient ainsi sa promesse de nommer un premier ministre civil, une personnalité éloignée de la politique intérieure et peu suspecte de participation aux querelles intestines des dernières années.

Mohamed Béavogui, âgé de 68 ans, qui a été « *ancien sous-secrétaire général des Nations unies, est nommé premier ministre de la transition, chef du gouvernement* », selon le décret lu mercredi soir à la télévision publique. Depuis le putsch, celui qui a prêté serment comme président de transition vendredi a promis de rassembler les Guinéens, au-

delà des appartenances politiques ou ethniques.

M. Béavogui est le fils d'un diplomate originaire de Macenta, en Guinée forestière (région du sud du pays) et le neveu par sa mère de Diallo Telli, premier secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), mort en 1977 au camp Boiro, prison symbole du régime répressif du « *père de l'indépendance* » guinéenne, Sékou Touré. Diplômé d'ingénierie en Russie, expert du financement du développement agricole et de la gestion des risques, il a occupé plusieurs postes à responsabilités, dans le secteur privé ou dans des institutions internationales, y compris dans le système onusien.

« Refondation de l'Etat »

La junte a dit qu'elle rendrait le pouvoir aux civils après des élections à la fin d'une période de transition. Durant cette période transitoire, elle dit vouloir procéder à une « *refondation de l'Etat* », rédiger une nouvelle Constitution, lutter contre la corruption, réformer le système électoral et organiser des élections. Mais elle n'a toujours pas fixé la durée de cette transition ni précisé le contenu politique de ses plans.

Le nouveau chef du gouvernement devra proposer des ministres au colonel Doumbouya et, « *dans un délai n'excédant pas trente jours* » après la nomination des ministres, lui soumettre « *le plan d'actions* » du gouvernement, dispose la « *charte* », sorte d'acte fondamental de la transition publié le 27 septembre. Le gouvernement et son chef répondent entièrement au colonel Doumbouya, lequel approuve les noms proposés comme ministres et peut les révoquer, tout comme le chef du gouvernement. Le gouvernement « *exécute et conduit la politique de la Nation définie par le président de la transition* », dit la charte. Par ailleurs, aucun membre des institutions de transition ne pourra se présenter « *ni aux élections nationales ni aux*

élections locales qui seront organisées pour marquer la fin de la transition ».

La Communauté des Etats de l’Afrique de l’Ouest (Cédéao), inquiète de l’instabilité et d’un effet de contagion des coups d’Etat, a réclamé des élections présidentielle et législatives sous six mois. Elle a décidé de geler les avoirs financiers des membres de la junte et de leur famille et de les interdire de voyage. Mais les experts conviennent que le colonel Doumbouya semble résolu à prendre le temps de mener à bien ses projets.

Source: Le Monde avec AFP

Guinée/ Mali: L’UE appelle au respect de feuilles de route claires débouchant sur des élections

écrit par GuineePolitique© | 7 octobre 2021



Politique

Communiqué de presse

L'Union européenne salue le rôle de premier plan joué par la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lors de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement consacrée à la situation politique en République de Guinée et en République du Mali, qui s'est tenue à Accra le 16 septembre dernier.

Dans ce cadre, l'Union européenne accueille favorablement la décision de la CEDEAO d'initier le processus de réexamen du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001, afin de renforcer la démocratie, la paix et la stabilité dans la région.

L'UE exprime sa profonde préoccupation au vu des situations politiques actuelles en Guinée et au Mali, réaffirme sa ferme condamnation des coups d'Etat, et exhorte l'ensemble des acteurs des deux pays à agir dans le respect de l'Etat de droit, de l'intérêt de la paix et pour le bien-être de leurs populations.

Dans cet esprit, l'UE réaffirme la nécessité que les acteurs politiques concernés garantissent des transitions inclusives et apaisées, notamment par le biais de réformes attendues par les populations. Le respect de feuilles de route claires débouchant le plus rapidement possible sur des élections libres, transparentes et équitables est à ce titre indispensable. L'UE est prête à envisager des mesures ciblées à l'encontre des dirigeants, politiques et militaires, faisant obstruction aux processus de transition.

L'Union Européenne se joint par ailleurs à la CEDEAO pour dénoncer fermement toute velléité des autorités maliennes de transition de recourir à la société paramilitaire Wagner au Mali, ce qui aurait des conséquences sur la relation entre l'Union européenne et le gouvernement de transition malien.

L'UE demeure disposée à accompagner les processus de transition en Guinée et au Mali, en étroite collaboration avec

la CEDEAO, l'Union africaine, les Nations Unies et ses autres partenaires.

Cet article est republié à partir de europa.eu. Lire l'original [ICI](#)

Mamady Doumbouya prête serment comme président de transition

écrit par GuineePolitique© | 7 octobre 2021



Politique

Le commandant des forces spéciales qui ont renversé le président Alpha Condé le 5 septembre a été investi vendredi 1^{er} octobre dans un contexte encore flou.

Ce vendredi 1^{er} octobre a été déclaré férié. Demain

la Guinée va célébrer le soixante-troisième anniversaire de la déclaration d'indépendance vis-à-vis de la France. C'est la veille de cette date symbolique pour l'histoire du pays qu'a choisie le chef de la junte, le colonel Mamady Doumbouya, pour prêter serment comme président, au palais Mohammed-V de Conakry pour une période de transition à la durée et au contenu toujours inconnus.

Ce qu'il a promis

Le commandant des forces spéciales qui ont renversé le président Alpha Condé le 5 septembre, en uniforme d'apparat beige, portant béret rouge et lunettes noires, a juré, devant la Cour suprême et un parterre de personnalités guinéennes et de diplomates étrangers ainsi que sa mère et son épouse, « de préserver en toute loyauté la souveraineté nationale », de « consolider les acquis démocratiques, de garantir l'indépendance de la patrie et l'intégrité du territoire national ».

Le colonel Doumbouya s'est de nouveau engagé au respect par la Guinée, pays pauvre mais aux considérables ressources minières, de tous ses « engagements nationaux et internationaux ». Il a par ailleurs assuré que, comme prévu par la « charte » de la transition, sorte d'acte fondamental publié lundi, ni lui ni aucun membre de la junte ou des organes de transition ne serait candidat aux futures élections.

Avant de lui faire prêter serment, le président de la Cour suprême Mamadou Sylla a comparé la tâche du colonel Doumbouya au pilotage d'un navire « chargé de beaucoup d'événements douloureux, d'exigences nombreuses et d'attentes immenses et urgentes ». Il l'a appelé à ne pas se laisser dérouter « par la force des vagues de la démagogie et la tempête du culte de la personnalité ».

Après deux coups de force au Mali voisin, le colonel Doumbouya

a conduit le troisième putsch en un an en Afrique de l'Ouest, réalisé en quelques heures au prix d'un nombre indéterminé de vies humaines, les médias faisant état d'une dizaine à une vingtaine de morts.

Vers la restauration d'un pouvoir civil élu ?

Ce coup d'État s'inscrit dans l'histoire tourmentée de ce pays éprouvé, dirigé pendant des décennies depuis l'indépendance par des régimes autoritaires ou dictatoriaux. Largement condamné par la communauté internationale qui réclame la libération d'Alpha Condé, 83 ans, il a en revanche été salué par des scènes de liesse parmi une population exaspérée par la pauvreté, la corruption et la répression du régime déchu.

Dans l'assistance figuraient les ambassadeurs de Chine et de Russie et de pays africains, ainsi que le président de l'organe législatif de transition au Mali, le colonel Malick Diaw. Plusieurs pays occidentaux avaient limité leur présence à des diplomates de rang moindre. Le colonel Doumbouya a assigné pour mission à cette transition une « refondation de l'État », la rédaction d'une nouvelle Constitution, la lutte contre la corruption, la réforme du système électoral, l'organisation d'élections « libres, crédibles et transparentes » et la « réconciliation nationale ».

La junte a dit qu'elle rendrait le pouvoir aux civils après des élections à la fin d'une période de transition. Mais elle n'a jamais précisé la durée de cette transition, qui doit encore être fixée d'un « commun accord » entre les militaires et les forces vives du pays, ni précisé ses plans.

La junte s'affirme face aux

exigences de la communauté internationale

Le colonel Doumbouya, colosse aux manières posées, toujours protégé de près par ses hommes et apparaissant toujours en public en treillis et coiffé de son béret, semble résolu à se laisser du temps, malgré les pressions internationales, conviennent les analystes.

La Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), inquiète de l'instabilité et d'un effet de contagion dans une région où un certain nombre d'États sont malmenés, a réclamé des élections présidentielle et législatives sous six mois. Elle a décidé de geler les avoirs financiers des membres de la junte et de leur famille et de les interdire de voyage.

Depuis son avènement, celui que les communiqués officiels désignaient déjà comme président de la République avant même son investiture, a multiplié les propos rassurants envers les investisseurs et des partenaires étrangers. Il a garanti le respect des contrats miniers et fait rouvrir toutes les frontières aériennes et terrestres.

La « charte » de la transition confirme le colonel Doumbouya comme le nouvel homme fort de la Guinée, « chef de l'État et chef suprême des armées », qui « détermine la politique de la Nation » et qui « peut prendre des ordonnances ». Le président Doumbouya nommera par décret un Premier ministre de transition, qu'il pourra révoquer.

Cet article est republié à partir de [lepoint.fr](https://www.lepoint.fr). Lire l'original [ICI](#)

L'ONU demande que la lutte contre l'impunité soit au cœur de la transition politique en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 7 octobre 2021



Politique/Transition

La Représentante spéciale des Nations Unies sur la violence sexuelle dans les conflits, Pramila Patten, a demandé mardi que la justice et la lutte contre l'impunité pour les événements du 28 septembre 2009 en Guinée soient au cœur de la transition politique.

Aujourd'hui marque le 12ème anniversaire du massacre brutal commis à Conakry, la capitale de la Guinée, au cours duquel au moins 156 personnes ont été tuées ou sont portées disparues et au moins 109 femmes et jeunes filles ont été victimes de violences sexuelles, comme l'a documenté une Commission d'enquête internationale mandatée par le Secrétaire général de Nations Unies.

A cette occasion, Mme Patten voudrait rappeler l'engagement formulé par le Comité national pour le rassemblement et le développement (CNRD) dans sa première déclaration, suite au coup d'état militaire du 5 septembre 2021, de faire de la justice la boussole qui guidera chaque citoyen guinéen.

« Avec la conclusion des consultations nationales visant à déterminer les priorités de la transition et l'annonce, hier, de l'adoption d'une Charte de la transition, j'exhorte le CNRD à respecter ses engagements en faveur d'une justice impartiale et indépendante, y compris en ce qui concerne les événements du 28 septembre 2009 », a déclaré Pramila Patten dans un communiqué de presse.

Depuis sa création en 2009, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée des violences sexuelles en période de conflit a activement plaidé pour que la responsabilité des auteurs soit établie pour ces crimes. En novembre 2011, le Bureau a signé un Communiqué conjoint avec le gouvernement de Guinée portant sur la lutte contre l'impunité pour les violences sexuelles.

Appui d'une équipe d'experts des Nations Unies

Depuis 2012, l'Equipe d'experts des Nations Unies sur l'Etat de droit et les violences sexuelles fournit un appui technique aux autorités nationales pour faire avancer la justice. Ceci a permis entre autres d'aboutir à la mise en accusation de hauts responsables de l'armée, dont l'ancien Président Moussa Dadis Camara, et la création, en avril 2018, d'un Comité de pilotage pour superviser les préparatifs des procès.

Cependant, malgré certains progrès, la Représentante spéciale regrette profondément que, douze ans après ces atrocités, les procès n'aient pas encore commencé. « Les besoins des victimes de violences sexuelles et d'autres crimes graves restent

insatisfaits. Les survivantes continuent de demander justice et réparation, et souffrent de traumatismes physiques et psychologiques, aggravés par la stigmatisation et le rejet de leurs propres familles et communautés », a-t-elle déclaré.

Selon Mme Patten, la transition politique en cours offre une occasion unique de placer la justice et l'Etat de droit au centre du nouveau chapitre de l'histoire de la Guinée.

« J'appelle tous les acteurs concernés à placer la lutte contre l'impunité pour les événements du 28 septembre 2009 au coeur de la transition afin de garantir que les procès puissent se tenir dans les meilleurs délais, que les auteurs soient tenus responsables et que les victimes reçoivent justice, soutien et réparations. Ce n'est qu'en assurant la justice et la lutte contre l'impunité que l'Etat de droit, l'unité et la cohésion sociale seront renforcés et contribueront à garantir que les horreurs des événements du 28 septembre 2009 ne se reproduisent plus jamais », a dit la Représentante spéciale.

« Mon bureau et les Nations Unies expriment leur solidarité envers les victimes des événements du 28 septembre 2009 et réitérons notre engagement à soutenir les efforts en faveur de la justice et la lutte contre l'impunité », a-t-elle conclu.

Cet article est republié à partir de news.un.org. Lire l'original [ICI](#)

Charte de la Transition: ces dispositions (art. 46 et 55) ne sont susceptibles d'aucune révision

écrit par GuineePolitique© | 7 octobre 2021



Dévoilée ce lundi 27 septembre 2021, la Charte de la transition est désormais le cadre juridique qui détermine la période de la transition en Guinée.

Ce qu'il faut retenir

Missions de la transition

Article 2

- La sauvegarde de l'intégrité du territoire national et la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- La refondation de l'Etat pour bâtir des institutions fortes, crédibles et légitimes garantissant un Etat de droit, un processus démocratique inclusif, apaisé et durable, gage d'un développement social, économique et culturel effectif ;
- L'engagement de réformes majeures sur les plans économique, politique, électoral et administratif ;
- Le renforcement de la cohésion nationale et la poursuite du processus de réconciliation nationale ;

- Le renforcement de l'indépendance de la justice et la lutte contre l'impunité ;
- La promotion et la protection des Droits de l'Homme et des libertés publiques ;
- L'instauration d'une culture de bonne gouvernance et de citoyenneté responsable ;
- L'élaboration d'une nouvelle Constitution et son adoption par référendum ;
- L'organisation des élections locales et nationales libres, démocratiques et transparentes.

Président et membres du CNRD

Le Président et les membres du Comité National du Rassemblement pour le Développement ne peuvent faire acte de candidature ni aux élections nationales ni aux élections locales qui seront organisées pour marquer la fin de la Transition.

La présente disposition n'est susceptible d'aucune révision.

Article 46 de la Charte de la transition

Les organes de la Transition

Article 36

- Le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) ;
- Le Président de la Transition ;
- Le Gouvernement de la Transition ;
- Le Conseil National de la Transition.

Premier Ministre et membres du Gouvernement

Le Premier Ministre et les membres du Gouvernement ne peuvent faire acte de candidature aux élections locales et nationales qui seront organisées pour marquer la fin de la Transition.

La présente disposition n'est susceptible d'aucune révision.

Article 55 de la Charte de la Transition

Durée de la Transition

La durée de la Transition sera fixée de commun accord entre les Forces Vives de la Nation et le Comité National du Rassemblement pour le Développement.

Article 77 de la Charte de la Transition

Membres du gouvernement et des institutions dissoutes

Les membres du gouvernement et ceux des institutions dissoutes à la date du 05 septembre 2021 ne peuvent être désignés au Conseil National de la Transition.

L'intégralité de la Charte de la Transition, à télécharger [ICI](#)

Sékou Chérif Diallo

Guinée: les putschistes font bonne mine aux investisseurs

écrit par GuineePolitique© | 7 octobre 2021



Gouvernance

Republication Alternatives Economiques n°416 – 10/2021

Les exemptions fiscales accordées aux investisseurs miniers privent l'Etat de recettes, estime le Fonds monétaire international. Les nouveaux maîtres du pays n'ont pas prévu d'y remédier.

On ne plaisante pas avec le portefeuille. Après avoir chassé du pouvoir le président Alpha Condé, qui avait été réélu l'an dernier pour un troisième mandat à l'issue d'un coup de force institutionnel, le colonel Mamady Doumbouya et ses hommes se sont efforcés de rassurer la population guinéenne sur leurs

intentions démocratiques.

Dans le même souffle, ils ont aussi envoyé un message aux investisseurs du secteur minier : les contrats signés par les précédentes autorités seront respectés. Et pour cause : les ventes de bauxite, d'or et de diamants à l'étranger représentent plus de 80 % des exportations de la Guinée. Et fournissent 30 % des recettes de l'Etat, selon l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

Panique à Pékin

Rompant d'ailleurs de façon spectaculaire avec sa doctrine de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, le gouvernement chinois s'est opposé au coup d'Etat le 6 septembre et a appelé à la libération du président Alpha Condé qui s'était rapproché du géant asiatique ces dernières années. De fait, Pékin est aujourd'hui extrêmement dépendant de la Guinée, qui lui fournit près de la moitié de son approvisionnement en bauxite, le minerai qui permet de fabriquer l'aluminium dont la Chine est le premier producteur mondial.

Si la bauxite représente environ 60 % de la production minière guinéenne, devant l'or (34 %), et que le pays détient un tiers des réserves mondiales connues, ce n'est pas le seul minerai dont la Guinée soit riche. Elle possède également le plus grand gisement de fer inexploité de la planète, celui de Simandou. Selon le Fonds monétaire international (FMI), lorsque ce gisement, pour lequel une concession de vingt-cinq ans a été accordée en 2019 à un consortium détenu à 90 % par des intérêts privés singapouriens, chinois et guinéens, sera exploité, le pays pourrait devenir le deuxième exportateur mondial. Mais cela suppose des investissements considérables (voie ferrée, tunnels, ponts...), Simandou étant distant de 650 kilomètres de la côte, point d'expédition vers les marchés étrangers.

Contrats juteux

Pour que les investisseurs continuent à mettre de l'argent dans les mines guinéennes, encore faut-il qu'ils aient confiance dans la stabilité du pays, et surtout des contrats. Des contrats qui, ces dernières années il est vrai, ont été fort avantageux pour les partenaires de la Guinée, souligne le FMI. Alors que le code minier a été réformé en 2013, nombre de dérogations, fiscales surtout, ont été accordées aux investisseurs. Aux yeux du FMI, elles ne se justifient guère, car les concurrents de la Guinée sur le marché de la bauxite n'accordent pas des conditions plus avantageuses et la qualité de son minerai est supérieure à celle de ses rivaux.

Evaluant la gestion publique du secteur minier, l'ONG américaine Natural Resource Governance Institute estime, de son côté, que « *le gouvernement pourrait accélérer la lutte contre les conflits d'intérêts et la corruption en rendant opérationnelles la divulgation de la propriété effective des titres miniers et les déclarations des intérêts financiers des personnels de l'Etat dans les entreprises du secteur* ». A coup sûr. En attendant, les exemptions fiscales accordées aux investisseurs privent l'Etat de recettes. Si elles étaient réduites, calcule le FMI, cela permettrait de multiplier par quatre le budget du ministère de l'Agriculture, par exemple. Or, l'agriculture emploie 60 % de la population, contre 6,5 % pour le secteur minier industriel, dans un pays qui en 2019 se classait au 178^e rang mondial sur 189 pour l'indice du développement humain. Pas tout à fait au sous-sol donc, mais pas loin.

Cet article est republié à partir de alternatives-economiques.fr. Lire l'original [ICI](#).

Concertations nationales: «Les guinéens attendent et retiennent leur souffle» selon Bah Oury

écrit par GuineePolitique© | 7 octobre 2021



Tweet

Dans un tweet, Bah Oury, président de l'UDRG (Union des Démocrates pour la Renaissance de la Guinée) se prononce sur le déroulement des concertations nationales organisées par le Conseil National du Redressement pour la Développement (CNRD).

Les concertations entre les nouvelles autorités guinéennes et les forces vives révèlent l'ampleur des pressantes attentes dans le domaine social. En effet la demande sociale longtemps étouffée s'expriment à travers différentes contributions écrites. Que faut-il faire ou proposer?

Bah Oury sur [Twitter](#)



Bah Oury
@bahourykigna



Il faut se garder de tenir des promesses sans une réelle capacité de les honorer. Aussi, il est nécessaire de hiérarchiser les problèmes sociaux qui affectent la population, d'en faire l'inventaire pour élaborer en relation des partenaires bi & multilatéraux un programme d'urgence

11:15 AM · 23 sept. 2021 · Twitter for Android

Le CNRD tirillé entre plusieurs sollicitations doit fixer le cap pour se libérer et éviter d'être la proie des jeux classiques de positionnement et de restauration des privilèges d'hier. Les guinéens attendent et retiennent leur souffle. Il faut se hâter sans aucune précipitation.

En politique, la période de grâce n'est jamais longue, car les impatiences peuvent être légitimes. Frappé par les répressions, les épidémies et la mauvaise gouvernance économique et sociale les guinéens sont fatigués et sont dans une profonde précarité. Il ne faut pas l'oublier !

[@bahourykigna](#) sur [Twitter](#)

Edito: comment profiter de

L'expertise de certains leaders politiques ?

écrit par GuineePolitique© | 7 octobre 2021



Conduite de la transition

Les transitions politiques échouent parce qu'il y a une focalisation parfois naïve sur des schémas calqués et dont l'efficacité a déjà montré ses limites. « Gouvernement d'union nationale » « gouvernement de consensus » ... tout tourne autour de : comment mettre en place un gouvernement de transition ? Certes, il faut bien sûr un gouvernement pour assurer la continuité de l'Etat. Mais, il faut surtout des hommes et femmes pour produire de la matière à agir permettant aux futurs ministres de travailler sur la base de recommandations précises. Pour ce faire, les leaders politiques peuvent aider. Non sur des questions strictement politiques, mais ils peuvent apporter leur expertise dans les domaines de la gestion de l'état en général. A cet effet, nous suggérons la mise en place de commissions spécifiques qui travailleront sur des questions spécifiques adaptées en période de transition politique.

Une commission dépenses et recettes de l'administration publique

Pour réussir une transition, il faudrait maîtriser la gestion de l'argent public. Cette commission aura pour mission d'aider à la prise de décision concernant les dépenses essentielles en période de transition et proposer des solutions adaptées pour

la mobilisation et la sécurisation des recettes publiques. Cette commission travaillera directement avec le ministre de l'économie et toutes les régies financières. Sidya Touré, leader de l'UFR pourrait efficacement diriger cette commission pour une durée de 6 mois. Il sera accompagné dans cette mission par une équipe de dix experts nationaux. Son parti politique est assez bien structuré et regorge de compétences capables d'assurer la continuité des activités strictement politiques du parti durant cette période.

Une commission audits et anti-corruption

Pour plus d'efficacité, les acteurs de la transition doivent procéder à l'audit du régime déchu. Cette commission d'experts aura pour mission d'aider à enquêter sur les affaires de malversations financières des onze dernières années. Elle aura six mois pour présenter un rapport et permettre à la justice d'engager les procédures. Cellou Dalein Diallo, leader de l'UFDG pourrait efficacement diriger cette commission. Comme l'UFR, l'UFDG peut être piloté sur le plan politique par d'autres cadres du parti durant cette période.

Une commission mines et partenaires techniques et financiers

L'assurance des acteurs miniers est essentielle pour permettre aux autorités de la transition de mener à bien leur mission. Cette commission, en plus de maintenir la confiance entre les acteurs du secteur et les nouvelles autorités, elle aura pour mission de procéder au toilettage du secteur. Depuis l'arrivée de Alpha Condé au pouvoir, ce secteur des mines a été au cœur des plus grands scandales financiers. La commission travaillera avec la commission audit pour établir une cartographie réelle des exploitations minières existantes et des permis miniers en circulation. Elle aura aussi pour mission d'aider à rassurer les partenaires techniques et financiers sur la nécessité d'accompagner le pays durant cette période de transition. Cette commission travaillera avec tous les ministres concernés. Lansana Kouyaté, président du PEDN

pourrait efficacement diriger cette commission pour une durée de 6 mois.

Une commission fichier électoral

Sa mission sera d'aider à l'élaboration d'un fichier électoral. Pour ce faire, la commission aura une branche technique et dirigera toutes les opérations. En utilisant les ressources du ministère de l'administration du territoire (qui sera chargé de l'organisation des prochaines élections), la commission remplacera la CENI (qui devrait disparaître) en ce qui concerne l'élaboration du fichier électoral. L'ancien ministre et journaliste Justin Morel Junior pourrait efficacement diriger cette commission. Elle sera composée d'experts électoraux essentiellement.

Une commission poursuites judiciaires et proposition de réformes

Sa mission sera de faire l'état des lieux du secteur. Toutefois, vu le temps d'une transition, les grandes réformes de la justice viendront après la transition. Cette commission sera chargée essentiellement de faire des propositions notamment sur le choix du personnel judiciaire (procureurs, juges ...). Ces procureurs, juges et auxiliaires de justice identifiés et nommés se chargeront de l'organisation des premiers procès notamment sur les dossiers économiques (détournements de deniers publics, corruption ...). Quant aux dossiers criminels, les autorités post transition se chargeront des poursuites et de l'organisations des procès. Cette commission aura aussi comme mission, l'élaboration d'un document de propositions de réformes du secteur de la justice. L'avocat Maître Mohamed Traoré pourrait efficacement diriger cette commission.

Une commission constitution et referendum

C'est une commission centrale du dispositif de la transition. Sa mission sera d'aider à la rédaction d'une nouvelle

constitution et sa soumission au referendum. Bah Oury, président de l'UDRG pourrait efficacement diriger cette commission. Elle sera composée essentiellement de juristes constitutionnalistes.

Une transition est limitée dans le temps. Il revient aux acteurs de définir un chronogramme réaliste en tenant compte de la gigantesque mission qui consiste tout d'abord à « fabriquer » un instrument juridique (Constitution) essentiel pour une nation. Deux ans suffiront pour mettre en place les bases indispensables pour sortir de cette série de crises multidimensionnelles. Il est important que la gestion de cette transition soit inclusive car l'exclusion alimente les suspicions et crée des tensions. En sollicitant les services des leaders politiques et autres personnes ressources, pour aider à gérer la transition, cela engendrera une dynamique collective qui brisera toutes les barrières fabriquées pour diviser les guinéens. Pour une fois, faisons les choses correctement.

Sékou Chérif Diallo

**Issoufou, la voix Amoulanfé
de la CEDEAO «le temps des
hommes qui s'autoproclament
providentiels et donc
irremplaçables [] tire à sa**

fin»

écrit par GuineePolitique© | 7 octobre 2021



[] le temps des hommes qui s'autoproclament providentiels et donc irremplaçables, des hommes qui cherchent à s'incruster à vie au pouvoir, tire à sa fin. Cela se traduira par des alternances plus fréquentes et par une respiration démocratique qui consolident les institutions démocratiques dont nos peuples ont tant besoin.

Mahamadou Issoufou, président du Niger

Cela nous permettra de faire l'économie des crises comme celles que nous connaissons actuellement en Guinée Conakry et en Guinée Bissau. Je lance un appel à tous les acteurs politiques, dans ces deux pays, de se ressaisir afin de créer les conditions de l'apaisement et de la paix.

Mahamadou Issoufou, président du Niger

Discours du Président de la République, Président en exercice de la CEDEAO à l'ouverture de la 5e législature du Parlement de la CEDEAO

Monsieur le Président du Parlement de la CEDEAO

- Monsieur les Présidents des Assemblées Nationales du Niger et de la Sierra Leone,
- Monsieur le Premier Ministre,
- Monsieur le Haut Représentant du Président de la République,
- Madame et Messieurs les Présidents des institutions de la République
- Monsieur le Président du Conseil des Ministres de la CEDEAO
- Monsieur le Président de la Commission de la CEDEAO
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
- Honorables Députés,
- Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Représentants des Organisations internationales
- Monsieur le Gouverneur de la Région de Niamey
- Honorables chefs traditionnels et religieux
- Distingués Invités, Mesdames et Messieurs

La cérémonie solennelle d'installation de la cinquième législature du parlement de la CEDEAO est la première cérémonie qu'accueille le prestigieux centre Mahatma Gandhi symbole de la transformation non seulement de la ville de Niamey mais de l'ensemble de notre pays dont le peuple vous souhaite la chaleureuse bienvenue.

Mesdames, Messieurs

Le 29 Juin 2019 à Abuja, à l'occasion de mon discours de clôture de la 55eme session ordinaire de la conférence de notre organisation, j'avais décliné les priorités de mon mandat : la sécurité, la démocratie, la monnaie unique et les infrastructures. Cela résulte de ma

conviction que sécurité, démocratie et développement sont intimement liés et que ce triptyque constitue une base d'un progrès économique et social solide de notre espace communautaire.

Mesdames, Messieurs

L'agenda 2063 de l'Union Africaine s'est fixé pour ambition de faire taire les armes en 2020. Il est probable que notre région, malheureusement secouée par les menaces des organisations terroristes et criminelles ainsi que par les conflits intercommunautaires, n'y parviendra pas. En effet, dans le Sahel comme dans le bassin du lac Tchad, certains pays membres font face à ces menaces qui sont amplifiées par la crise Libyenne. Il est nécessaire donc de renforcer notre solidarité pour faire face à cette situation. C'est dans cette perspective que la Force Mixte Multinationale (FMM) et la Force Conjointe ont été respectivement mises en place dans le bassin du lac Tchad et dans le Sahel. C'est dans cette perspective que la CEDEAO a décidé, à l'occasion de son sommet extraordinaire du 14 septembre 2019 de Ouagadougou, de définir un plan 2019-2023 qui sera financé à hauteur de 1 milliard de dollars. Elle a aussi décidé de prévoir le recours à la force en attente de notre organisation. C'est également dans cette perspective que les États membres du G5 Sahel et la France ont appelé, à l'occasion du sommet de Pau tenu le 13 Janvier 2020, à la mise en place d'une coalition Sahel de lutte contre le terrorisme autour de 4 points : l'intensification de la lutte contre le terrorisme, le renforcement des capacités militaires des pays du G5 Sahel, le renforcement de la présence des États et des administrations dans les zones menacées et le développement économique et social. Dans le cadre de ce combat, Il est prévu la mise en place d'une Task Force (Takuba) composée d'unités des forces spéciales européennes. Les pays membres de notre organisation doivent prendre leur part dans cette coalition soit collectivement (à travers la

force en attente) soit individuellement. Ils sont tous invités au prochain sommet qui se tiendra à Bruxelles afin de donner un contenu au Plan de Sécurité et de Stabilisation du Sahel(P3S) annoncé par la France et l'Allemagne au dernier sommet du G7.

Mesdames, Messieurs

Une autre menace sécuritaire qui plane sur notre espace communautaire est la pandémie de la pneumonie liée au corona virus COVID 19. Cette maladie virale très contagieuse et d'apparition récente vient malheureusement de faire l'objet de déclaration de cas confirmés dans au moins trois pays membres de notre communauté. Nous devons nous préparer et organiser une riposte commune dans le cadre de notre institution communautaire en charge des questions de santé, j'ai nommé l'OOAS. Je ne doute point que notre région, qui, il y a quelques années avait durement été frappée par l'épidémie de la fièvre hémorragique Ebola, beaucoup plus mortelle et dont elle a tiré une riche expérience de gestion de crise sanitaire, saura y faire face avec efficacité.

Mesdames, Messieurs

Les parlements nationaux et le parlement de la CEDEAO sont le cœur de la démocratie dans notre espace communautaire. Je me réjouis de ce que les valeurs démocratiques y progressent. En témoigne la généralisation de la limitation des mandats à deux et de leur durée à cinq ans, dans les constitutions de la quasi-totalité de nos États membres. En témoigne également la décision récente prise par mon frère et ami Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, de ne pas briguer un 3eme mandat malgré la possibilité offerte par la constitution de son pays. Permettez-moi de saluer son courage et de l'en féliciter. Il s'agit là d'un évènement majeur qui intervient dans un des pays les plus importants de notre communauté. Cet évènement confirme ce que j'ai déjà dit

à d'autres occasions : le temps des hommes qui s'autoproclament providentiels et donc irremplaçables, des hommes qui cherchent à s'incruster à vie au pouvoir, tire à sa fin. Cela se traduira par des alternances plus fréquentes et par une respiration démocratique qui consolident les institutions démocratiques dont nos peuples ont tant besoin. Cela nous permettra de faire l'économie des crises comme celles que nous connaissons actuellement en Guinée Conakry et en Guinée Bissau. Je lance un appel à tous les acteurs politiques, dans ces deux pays, de se ressaisir afin de créer les conditions de l'apaisement et de la paix. En Guinée Bissau, l'élection Présidentielle s'est déroulée dans des conditions de transparence et de crédibilité reconnues par tous les observateurs. Je renouvelle mes félicitations au vainqueur et demande à tous les autres acteurs de contribuer à la normalisation de la situation. En Guinée Conakry notre organisation souhaite un dialogue inclusif permettant d'aboutir à des solutions consensuelles et apaisées.

Mesdames, Messieurs

Le projet de la monnaie unique constitue un chantier majeur de notre communauté. Nous avons fait beaucoup de progrès vers cet objectif commun. Les parlements, qui contrôlent l'action des gouvernements, doivent encourager les États à mener des politiques macroéconomiques permettant de réaliser les critères de convergence nécessaires à la réalisation de cette ambition. Maitriser les déficits et l'inflation, disposer de réserves suffisantes pour couvrir les importations, surveiller le financement des déficits par les banques centrales, maitriser l'endettement et le ratio de la masse salariale par rapport aux recettes internes, tels sont les critères que les États doivent respecter pour que ce projet qui date de plusieurs décennies devienne enfin une réalité. Je crois pouvoir dire que le Niger est prêt pour le lancement de la monnaie unique en 2020. Il en remplit tous les critères depuis 2019. Le Niger se réjouit de ce que nous

ayons trouvé un accord sur deux questions majeures : le régime de change et le type de banque centrale. Nos peuples veulent la monnaie unique car elle servira leurs intérêts. En particulier elle permettra de soutenir la croissance des économies de nos États en renforçant notamment les échanges intra-CEDEAO , échanges qui s'amplifieront avec la promotion des infrastructures routières, ferroviaires, énergétiques, numériques, aéroportuaires, portuaires, autant de projets qui permettront à notre région de contribuer à la mise en œuvre de l'agenda 2063 , en particulier de la zone de libre-échange continentale africaine. J'insiste sur la nécessité de faire baisser les couts des facteurs transport et énergie en vue d'améliorer la compétitivité des économies de notre région. Les parlements nationaux et le parlement de la CEDEAO ont un rôle éminent à jouer dans la promotion de tous les chantiers qui transformeront non seulement notre région mais aussi l'ensemble du continent.

Mesdames, Messieurs

Si l'exécutif constitue la tête de l'État, l'armée sa colonne vertébrale, la justice et l'administration ses articulations, les récompenses et les punitions ses nerfs, la prospérité et la richesse sa force, les conseillers sa mémoire, l'équité et les lois sa raison et sa volonté, les troubles civiles sa maladie, les guerres civiles sa mort, la souveraineté est son âme. Vous êtes les représentants du peuple souverain. Vous êtes l'incarnation de l'âme de nos nations.

Pour renforcer votre rôle dans l'espace CEDEAO, nous devons accélérer votre désignation au suffrage universel direct. Cela donnera à notre parlement régional davantage de prérogatives.

D'ores et déjà le Parlement de la CEDEAO représente l'Assemblée des peuples de notre Communauté. Il a la responsabilité d'adopter des lois et des

législations communautaires. Ce travail législatif communautaire contribue indéniablement à la création d'une région intégrée, paisible, prospère et cohérente, bâtie sur la bonne gouvernance.

Mesdames, Messieurs

Cette tribune m'offre l'occasion de rendre un hommage mérité au Parlement sortant de la 4ème Législature et à son Président, l'Honorable Moustapha Cisse LO, qui s'est attelé au cours de son mandat à promouvoir l'intégration régionale à travers le dialogue, la consultation et le consensus, conformément aux articles 6 et 13 du Traité révisé de 1993 de la CEDEAO.

Le Parlement sortant a su donner une nouvelle impulsion aux activités de notre Communauté. Son dynamisme a permis au parlement de mieux jouer son rôle de représentation des populations de la CEDEAO dans la réalisation des objectifs et des missions de notre Communauté.

Il me plait à cet égard de relever que le parlement s'est fortement impliqué dans le processus de prise de décision de la Communauté, les questions de paix et de sécurité, de démocratie et des droits de l'homme, ainsi que dans les relations avec les autres Institutions de la Communauté, notamment les Parlements nationaux, les organes interparlementaires et les organisations partenaires.

Des actions spécifiques ont ainsi permis au Parlement d'enregistrer des acquis importants à travers :

- l'adoption de résolutions relatives à divers domaines sectoriels du processus d'intégration,
- la sensibilisation des populations sur des thématiques importantes, dont la migration irrégulière, la transhumance, les conflits intercommunautaires et la libre circulation des personnes, des biens et des services,

- l'organisation de réunions délocalisées ayant abouti à la formulation de recommandations portant sur la création d'emplois à travers l'entrepreneuriat et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et les sources alternatives et innovantes de financement des projets et programmes communautaires;
- la conduite de diverses consultations et réflexions sur la monnaie unique de la CEDEAO et la formulation de recommandations pour contribuer à assurer sa viabilité.

Pour toutes ces actions, les députés de la 4^{ième} législature et le Président CISSE LO méritent notre reconnaissance et nos félicitations.

Mesdames, Messieurs

Je voudrais également, au nom de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, exprimer mes chaleureuses félicitations aux nouveaux députés élus pour représenter les citoyennes et citoyens de notre espace communautaire durant les quatre prochaines années. Je ne doute pas que chacun de vous a pleinement conscience de la responsabilité qui lui incombe en tant que député communautaire.

Votre engagement personnel est indispensable pour la réussite de l'exaltante mission que les peuples de notre sous-région vous ont confiée. Il vous revient de procéder notamment à :

-la mobilisation de vos Parlements respectifs pour soutenir et appuyer les États membres dans la lutte contre le terrorisme et la mise en œuvre de programmes et projets de l'agenda de l'intégration régionale notamment s'agissant de la monnaie unique et des infrastructures ;

- de vous impliquer pleinement en qualité de gardiens des us et coutumes démocratiques et de la bonne gouvernance, dans le

cadre de la mise en œuvre du Protocole sur la Démocratie et la bonne Gouvernance ;

– de procéder au plaidoyer nécessaire auprès de vos Parlements respectifs pour la ratification des Traités et autres documents connexes de la CEDEAO.

Je reste convaincu que vous serez à la hauteur de toutes les attentes de nos peuples et que de concert avec les autres Institutions, vous contribuerez au rayonnement de la CEDEAO, qui reste un exemple de réussite en matière d'intégration.

En vous assurant du soutien des Autorités de la CEDEAO dans l'accomplissement de votre mission, je

déclare solennellement ouverts les travaux de la session inaugurale de la cinquième législature du Parlement de la CEDEAO.

Vive la CEDEAO

Vive l'intégration Africaine

Je vous remercie

Discours [presidence.ne](https://www.presidence.ne)

Mike Pompeo « les Etats-Unis

soutiennent fortement les transitions régulières et démocratiques du pouvoir »

écrit par GuineePolitique© | 7 octobre 2021



Déclaration de Michael Pompeo, Secrétaire d'État Américain sur les préoccupations des États-Unis à propos du processus électoral en Guinée

Les États-Unis sont préoccupés par les plans actuels du Gouvernement de Guinée de tenir des élections législatives et un référendum constitutionnel le 1^{er} mars. Nous nous interrogeons de savoir si le processus sera libre, équitable et transparent, reflétant fidèlement la volonté de tous les électeurs éligibles.

Nous exhortons toutes les parties à engager un dialogue civil non violent. Le Gouvernement de Guinée devrait mettre en œuvre les recommandations des Nations Unies concernant les listes électorales et respecter son engagement en faveur d'une consultation nationale inclusive sur la nouvelle constitution.

La violence, la répression et l'intimidation politique n'ont pas leur place dans une démocratie. Nous appelons tous les manifestants, quelle que soit leur appartenance politique, à s'abstenir de toute violence. Nous exhortons les forces de

sécurité à respecter les droits de tous les citoyens à participer à des manifestations pacifiques. Nous demandons également au Gouvernement de Guinée d'enquêter pleinement sur tous les décès liés aux manifestations et de rendre publics les résultats de ces enquêtes.

Comme je l'ai signifié au Président Condé en septembre 2019 lors de sa visite à Washington, les Etats-Unis soutiennent fortement les transitions régulières et démocratiques du pouvoir.

Les États-Unis restent déterminés à travailler avec tous les Guinéens pour renforcer leur système démocratique pour la paix, la prospérité et le partenariat dans les années à venir.

gn.usembassy.gov

[NDLR]



La perversion de la transition de décembre 2008 sous Dadis Camara

écrit par GuineePolitique© | 7 octobre 2021



Politique

C'était hier 2008-2010.

Nous republions un extrait de l'article de **Dominique Bangoura** intitulé : ***Le coup d'État de décembre 2008 et la Transition controversée en Guinée***, publié dans la revue Cairn en 2015. Ce rappel de l'histoire récente de la Guinée est important dans un contexte d'amnésie collective où les événements d'aujourd'hui ont tendance à enterrer ceux d'hier.

Extrait

À son arrivée au pouvoir, Moussa Dadis Camara (MDC) a pris des engagements et a promis à l'opinion nationale et internationale qu'il organiserait des élections et ne serait pas candidat. Le samedi 27 décembre 2008, devant une salle comble du Camp Alpha Yaya Diallo, MDC a rencontré tous les acteurs (partis politiques, société civile, syndicats etc.) et leur a expliqué ses intentions. À cette occasion, il a précisé : « Je ne me présenterai pas à une élection ».

MDC a pris les mêmes engagements devant le Groupe

International de Contact pour la Guinée (GIC-G) créé à l'initiative de la Commission de l'Union africaine et dont la première réunion a eu lieu le 16 février 2009 à Conakry. Cependant, au fil des mois, le capitaine Moussa Dadis Camara a montré son incapacité à honorer ses engagements.

Les premiers signes de rupture

Les premiers éléments troublants proviennent des discours de Moussa Dadis Camara, notamment le *Discours-programme* du 14 janvier 2009 qui s'apparente à un programme d'un chef d'État élu, en début de mandat.

Le second indice qui sème le doute dans les esprits est le *Discours de Boulbinet* du 15 avril 2009. À cette date, MDC s'en prend sans raison justifiée aux partis politiques et menace d'« enlever la tenue » pour se porter candidat s'ils ne le ménagent pas. Ce discours-test a pour objet de mesurer jusqu'où il peut aller. Il fait l'effet d'une bombe tant les désapprobations fusent de toutes parts. À tel point que MDC se ravise et se réengage à ne pas se présenter à travers les déclarations de la délégation du CNDD reçue à Bruxelles à l'Union européenne le 29 avril. Dans ce prolongement, il réitère ses engagements auprès du GIC-G lors de la troisième session du Groupe tenue à Conakry les 5 et 6 mai 2009.

Les autres motifs d'inquiétude reposent sur **la multiplication des mouvements de soutien à Moussa Dadis Camara**. Les délégations se succèdent au camp Alpha Yaya pour aller le féliciter ou l'encourager. Chefs coutumiers et religieux, notables, parents, ressortissants de sa région natale et d'autres régions de la Guinée, hommes en uniforme, ils sont nombreux à venir faire la cour au chef de la junte. Il est difficile, dans ces conditions, de déceler la part de sincérité et de calcul, mais toujours est-il que ces comportements de séduction troublent et biaisent le jeu politique de la transition. Des formes d'allégeance politique se mettent rapidement en place avec les meetings organisés par le gouverneur de Conakry, manipulant une faction de jeunes et de femmes. En outre, un Bloc des Forces Patriotiques est créé, comprenant d'anciennes forces conservatrices et de nouveaux groupuscules se ralliant au pouvoir. Enfin, un facteur de crainte, et non le moindre, apparaît avec les volte-face intempestifs du chef de la junte, ses signaux contradictoires, ses colères à l'emporte-pièce en public. Le coup de grâce porté à la transition en Guinée est finalement donné en présence du GIC-G lors de sa sixième session les 3 et 4 septembre 2009 à Conakry. À cette date, revenant à la charge et faisant voler en éclats tout espoir d'apaisement, Moussa Dadis Camara rompt son serment. En aparté, il glisse aux diplomates présents : « **Je vais me présenter parce que tout le peuple me le demande. Si je ne le fais pas, je risque de perdre la confiance du peuple** ».

La concentration des pouvoirs entre les mains du capitaine

MDC accapare le pouvoir exécutif entre ses mains. Il gouverne par décrets et ordonnances. Le pouvoir judiciaire est délaissé. Les cours et tribunaux fonctionnent au ralenti par manque de moyens humains et matériels.

Le ministre de la Justice est un militaire, ce qui représente une violation du principe d'indépendance du droit. Les magistrats ont fait grève en juin 2009 pour dénoncer les dérives du régime ainsi que la création d'un Secrétariat d'État chargé des conflits, une structure parallèle qui applique non pas le droit mais les prescriptions dictées par la junte. En outre, Moussa Dadis Camara adopte une posture de procureur dans la lutte très médiatisée et sélective contre la corruption et les narcotrafiquants. Sur ce point, si la lutte est justifiée sur le fond, en revanche, la méthode utilisée est contestable. Tous les présumés coupables ne sont pas recherchés avec la même rigueur et toutes les garanties en matière de présomption d'innocence ne sont pas remplies. En septembre 2009, un collectif d'avocats dénonce les pratiques en cours et les mauvais traitements infligés aux détenus. Le pouvoir législatif n'existe pas. L'Assemblée nationale a été dissoute au moment de l'arrivée de la junte au pouvoir. Certes, il y a un projet de création d'un organe législatif provisoire appelé Conseil national de transition (CNT), mais bien des interrogations et doutes subsistent sur son mandat, sa composition, sa durée, son indépendance vis-à-vis du CNDD, qui dispose lui-aussi de compétences similaires.

L'absence de restauration du cadre constitutionnel

Une constitution, des lois organiques et un code électoral sont nécessaires pour organiser les élections. Or, fin septembre 2009, dix mois après le coup d'État et quatre mois avant l'élection présidentielle prévue pour fin janvier 2010, rien n'a encore été fait dans ce sens, alors que le *chronogramme* de Moussa Dadis Camara, présenté au

Palais du Peuple à Conakry le 16 février 2009 devant le Groupe international de contact pour la Guinée (GICG), prévoyait quatre étapes, avec notamment la mise en place des « organes », du « cadre » et des « instruments de la Transition ».

La transition subit des blocages importants : mi-septembre 2009, il n'y a toujours pas de Premier ministre de transition, de gouvernement de transition, de Parlement de transition ou de Conseil national de transition (CNT). De plus, le pays n'est toujours pas doté de constitution.

Il conviendrait de réviser la Constitution de 1990 qui posait les principes d'un État de droit démocratique et prévoyait la limitation du pouvoir (durée du mandat présidentiel à 5 ans ; nombre de mandats limité à deux, le premier étant renouvelable une seule fois ; un âge des candidats fixé à quarante ans minimum et soixante-dix ans maximum) en réaménageant quelques articles, dans un souci d'inclusion. La révision de la Constitution devrait se faire par un Conseil National de Transition (CNT) compétent, ayant vocation législative et siégeant en tant que Parlement de la transition. L'adoption de la Constitution devrait se faire soit par référendum soit par vote des membres du CNT à la majorité qualifiée (les deux tiers des députés selon l'article 91 de la Constitution). Toutefois, rien de tel n'est engagé.

Populisme et insécurité

L'action de Moussa Dadis Camara s'apparente à du populisme.

Il prend le peuple à témoin, l'interpelle pour telle ou telle nomination, révoque sur le champ collaborateurs, cadres et ministres en public. Il insulte son Premier ministre et les images passent en boucle à la télévision d'État. Cette pratique montre son aversion pour l'administration, pour l'exercice de la politique par les gouvernants. Cela s'explique par son absence d'expérience politique et son incompétence à gouverner. D'ailleurs, s'il a choisi de mettre l'accent sur la lutte contre la corruption et les narcotrafiquants, c'est parce que c'est un domaine qu'il connaît pour l'avoir côtoyé. Il tient également par ce biais à mettre ses protégés à l'abri. Cette façon de se mettre en scène est populaire, et cela plait au peuple qui croit qu'enfin les choses changent. Mais en réalité, les conditions de vie et de travail restent aussi difficiles qu'auparavant, et en quelques mois, c'est au tour de la junte de se prendre elle-même au jeu de la corruption.

Par ailleurs, le comportement des forces de défense et de sécurité dans les quartiers, en ville et à l'intérieur du pays est très préoccupant. Les exactions à l'encontre des populations civiles et des hommes d'affaires se sont intensifiées en 2009. L'insécurité est partout. Un rapport de l'ONG Human Rights Watch intitulé « Guinée : Le gouvernement doit discipliner ses soldats. Vols à main armée, extorsions et intimidations sous le nouveau gouvernement » fait état du récit de victimes et de témoins d'incidents commis par des soldats lourdement armés portant

des bérets rouges
et se déplaçant dans des véhicules tant civils que militaires.

Malgré les appels répétés des organisations de défense
des droits de l'Homme, la Commission nationale d'enquête sur
les massacres de
2006 et de 2007 (dont la loi portant création avait été votée
en mai 2007)
n'est toujours pas effective. Moussa Dadis Camara avait
pourtant promis, pour
l'étape n°4 de son *Chronogramme*, « la mise en place d'une
Commission Vérité, Justice, Réconciliation, la poursuite de
l'enquête sur les
événements de juin 2006, janvier et février 2007 » (répression
meurtrière
de manifestations). Mais rien n'est entrepris dans ce sens.

En conclusion, le constat ne souffre d'aucune ambiguïté.
Le régime de Moussa Dadis Camara viole le principe
démocratique de séparation
des pouvoirs ; il n'engage aucune action pour la restauration
du cadre
constitutionnel ; il ne respecte ni les droits de l'Homme ni
les libertés
publiques, en particulier celle des médias ; il entrave le
fonctionnement
des partis politiques, des organisations de la société civile
et des syndicats.
Il menace les dirigeants civils et politiques.

**Le spectre de la candidature
du capitaine Camara à**

L'élection présidentielle

Depuis l'indépendance en 1958, la Guinée n'a connu aucune élection libre, crédible et transparente du fait des régimes politiques successifs qui s'y sont violemment opposés. Par conséquent, le pays a besoin d'un profond renouvellement politique et les Guinéens ont massivement montré qu'ils voulaient ce changement lors des grèves, manifestations et émeutes de 2006-2007. Or, le changement n'est pas possible sous Moussa Dadis Camara. Le véritable changement ne peut venir que par une alternance au pouvoir et l'avènement d'un régime démocratique. L'alternance signifie l'élection d'un nouveau dirigeant sur la base de son projet de société, de son programme de gouvernement, de son intégrité morale, de son sens des responsabilités, de ses compétences avérées pour mettre en œuvre un projet de refondation. Cependant, une alternance démocratique n'est possible que si les conditions d'un scrutin libre, ouvert et juste sont réunies.

Le scénario d'une alternance démocratique permettant le retour à un régime civil et légitime ne peut survenir que si deux défis sont relevés : la volonté politique du chef du CNDD d'aller dans ce sens et l'indépendance ainsi que le fonctionnement régulier de la Commission électorale

nationale indépendante (CENI). Or, le constat est clair : le président du CNDD n'a pas la volonté politique d'organiser une élection présidentielle juste et honnête pour le début de l'année 2010. De plus, il y a un risque de manipulation de la CENI étant donné son statut et sa composition.

En réalité, ces deux obstacles à une alternance démocratique ne peuvent être surmontés que par une union sacrée des Forces vives. Pour la première fois en Guinée, les Forces vives, qui sont composées des partis politiques, des dirigeants syndicaux et des organisations de la société civile, se concertent et prennent des positions communes pour la gestion de la transition. C'est ainsi que d'un commun accord, elles décident de l'organisation d'un grand meeting pacifique le 28 septembre 2009, ayant pour objectif de montrer leur capacité de mobilisation face à la junte d'une part, et de protester contre l'éventuelle candidature du capitaine Moussa Dadis Camara à la prochaine présidentielle d'autre part.

Le choix de tenir un meeting pacifique au Stade du 28 septembre est à la fois symbolique et sécuritaire : la date rappelle celle du référendum historique ayant conduit le pays à l'indépendance en 1958 ; et surtout, les Forces vives veulent éviter une marche ou des mouvements de rue qui pourraient amener des débordements et des dérives de la part des forces

armées et de sécurité, comme ce fut le cas en 2006-2007.

Dominique BANGOURA est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg, est docteur d'État en science politique et habilitée à diriger des recherches (HDR). Après avoir été Secrétaire général de l'Institut africain d'études stratégiques (IAES) au Gabon puis avoir enseigné au Département de Science politique de la Sorbonne, elle dirige les recherches à l'Observatoire politique et stratégique de l'Afrique (OPSA) et enseigne dans les Universités de Yaoundé, Abidjan ainsi qu'à l'Université Panafricaine. Elle est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages dont le premier *Les Armées africaines (1960-1990)*, est un résumé de sa thèse. En tant que spécialiste de l'Afrique, elle a publié plus de quatre-vingts articles scientifiques ainsi qu'une dizaine de rapports pour des organismes nationaux, régionaux et internationaux. Elle est experte en gouvernance, stratégie, sécurité, justice et RSS et a effectué des missions dans vingt-sept pays sur le continent africain.

Le titre de cette republication est un choix de notre rédaction. L'intégralité de l'article [ici](#)

Quelques grandes dates de l'histoire politique de la

Guinée (1958 à 2015)

écrit par GuineePolitique© | 7 octobre 2021



2 octobre 1958 : Proclamation de l'indépendance de la Guinée. Ahmed Sékou Touré est président.

12 Décembre 1958 : La République de Guinée est admise à l'ONU

1 mars 1960 : La Guinée sort de la zone franc

1965-1976 : Rupture des relations diplomatiques entre la France et la Guinée.

25 sept. /2 oct 1967 : Congrès du Parti démocratique guinéen (PDG). Le socialisme est officiellement proclamé comme voie de développement en Guinée.

22 novembre 1970 : Tentative de débarquement de Portugais et d'exilés guinéens. 92 condamnations à mort sont prononcées lors d'un procès.

24/26 avril 1972 : Congrès du PDG. Sékou Touré est réélu à la présidence du parti. Création d'un poste de Premier ministre confié à Lansana Béavogui.

18 septembre 1973 : Rupture des relations diplomatiques avec le Sénégal.

14 juillet 1975 : Rétablissement des relations diplomatiques avec la France.

27 août 1977 : Révolte des femmes contre le régime de Sékou

Touré.

18 mars 1978 : Réconciliation de la Guinée avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

16-20 septembre 1982 : Visite du président Sekou Touré à Paris

Du 16 au 20, Ahmed Sekou Touré, président de la République de Guinée, est à Paris pour une visite officielle qui ne va pas sans créer un certain malaise, en particulier au sein du Parti socialiste français, en raison des violations des droits de l'homme en Guinée. À la veille de sa visite, le président guinéen a en effet confirmé l'exécution de huit détenus politiques mariés à des françaises. Cependant, cette visite a surtout des objectifs économiques et, le 17, au C.N.P.F., ont lieu des discussions concernant l'exploitation des riches gisements guinéens de bauxite, de fer et de phosphate, ainsi que la création d'une industrie électrométallurgique.

26-30 mars 1984 : Mort du président Sékou Touré

Le 26, Ahmed Sékou Touré, chef de l'État guinéen depuis 1958, date de l'accession à l'indépendance, meurt aux États-Unis, après avoir subi une intervention chirurgicale. Il avait eu la veille une crise cardiaque alors qu'il se trouvait en Arabie Saoudite, au cours d'un voyage qu'il effectuait pour préparer le sommet de l'O.U.A. prévu pour le mois de mai à Conakry.

Le 27, Lansana Beavogui, Premier ministre, est nommé chef du gouvernement par intérim.

Le 30, les obsèques du président décédé ont lieu à Conakry en présence de très nombreux chefs d'État étrangers. Pierre Mauroy représente la France.

3-11 avril 1984 : Prise du pouvoir par les militaires

Le 3, un Comité militaire de redressement national (C.M.R.N.) prend le pouvoir en Guinée, une semaine après la mort du président Sékou Touré. Les militaires annoncent la dissolution

du Parti démocratique de Guinée (P.D.G.) ainsi que de l'Assemblée nationale, la suspension de la Constitution et s'engagent à créer « les bases d'une véritable démocratie évitant à l'avenir toute dictature personnelle ». Le colonel Lansana Conte, qui préside le C.M.R.M., est nommé chef de l'État.

Le 8, le colonel Lansana Conte tient sa première conférence de presse : il indique que les anciens responsables ne seront pas exécutés mais jugés pour fautes économiques et administratives. Les nouveaux dirigeants sont résolus à faire respecter les droits de l'homme.

Le 11, les grandes lignes de la politique du nouveau régime sont présentées: libéralisation de l'économie, réforme de structures en matière d'éducation et de santé. Le colonel Conte réaffirme l'adhésion de la Guinée aux chartes de l'O.N.U., de l'O.U.A. et du mouvement des Non-Alignés.

19-23 décembre 1993 : Victoire du président Lansana Conté à l'élection présidentielle

Le 19, la première élection présidentielle multipartite se déroule sur fond de violences meurtrières. Repoussée de quinze jours en raison de son impréparation, elle ne satisfait pas l'opposition qui demandait son report au début de l'année 1994.

Le 23, les résultats officiels font état de la victoire du président sortant, le général Lansana Conté, arrivé au pouvoir en avril 1984 à la faveur d'un coup d'État, qui recueille 51,70 p. 100 des suffrages exprimés. Rentré d'exil en mai 1991, Alpha Condé, candidat du Rassemblement du peuple de Guinée, obtient 19,55 p. 100 des voix. Ce dernier conteste la victoire au premier tour du président sortant.

11 juin 1995 : Élections législatives contestées

Le Parti de l'unité et du progrès du président Lansana Conté

remporte les premières élections législatives pluralistes de l'histoire du pays, avec 71 sièges sur 114. Dans l'opposition, le Rassemblement du peuple de Guinée d'Alpha Condé obtient 19 élus ; le Parti du renouveau et du progrès de Siradiou Diallo et l'Union pour la nouvelle république de Ba Mamadou ont chacun 9 députés. La validité du scrutin est contestée par les observateurs internationaux et l'opposition qui dénoncent de nombreuses fraudes. En décembre 1993, l'élection du président Conté, au pouvoir depuis le coup d'État de mars 1984, avait rencontré les mêmes critiques.

2-21 février 1996 : Tentative de coup d'État

Le 2, des centaines de militaires manifestent, dans les rues de Conakry, pour obtenir l'augmentation de leur solde et le départ du ministre de la Défense, le colonel Abdourahamane Diallo. La mutinerie qui s'accompagne de pillages se transforme rapidement en tentative de putsch. Les militaires attaquent le palais présidentiel et constituent un Comité de salut national, sur le modèle du Conseil de salut national formé par les putschistes nigériens en janvier.

Le 4, les combats, qui ont fait une cinquantaine de morts, s'apaisent. Le président Lansana Conté confirme le limogeage du colonel Diallo et l'augmentation de la solde qui avaient été annoncés dès le début des troubles.

Le 6, cinq officiers, dont certains auraient déjà été à l'origine d'une précédente tentative de putsch en juin 1994, sont arrêtés.

Le 21, dans une « adresse à la nation », le président Conté distingue les soldats qui revendiquaient une amélioration de leur situation des « fils indignes » qui voulaient prendre le pouvoir. Il accuse sans les nommer certains membres de l'opposition de complicité avec les putschistes. Le chef de l'État n'évoque pas les conclusions de la « commission de réflexion » constituée par l'Assemblée nationale après les

troubles, qui préconisent une réforme de l'armée ainsi qu'une concertation entre l'État et les syndicats au sujet de la politique salariale.

14-15 décembre 1998 : Réélection controversée du général Lansana Conté

Le 14, le général Lansana Conté remporte l'élection présidentielle dès le premier tour, avec 56,1 p. 100 des suffrages. Mamadou Bâ, du Parti du renouveau et du progrès, obtient 24,6 p. 100 des voix et Alpha Condé, chef du Rassemblement du peuple de Guinée, 16,9 p. 100. L'opposition, qui avait conclu un accord pour empêcher le président sortant d'être élu au premier tour, dénonce des fraudes. Des irrégularités avaient déjà entaché le premier scrutin présidentiel pluraliste remporté par le général Conté, en décembre 1993.

Le 15, Alpha Condé est arrêté alors qu'il aurait tenté de fuir le pays. Les jours suivants, des manifestants réclament sa libération, à Conakry et dans d'autres villes du pays.

11 septembre 2000 : Condamnation de l'opposant Alpha Condé

La Cour de sûreté de l'État annonce la condamnation de l'opposant Alpha Condé à cinq ans de prison pour atteinte à l'autorité de l'État, au terme d'un procès entamé en avril. Le chef du Rassemblement du peuple de Guinée était jugé pour avoir tenté d'organiser un putsch contre le régime du président Lansana Conté, lors de l'élection présidentielle de décembre 1998 à laquelle il était candidat. Il avait été arrêté avant la proclamation des résultats. Alpha Condé a toujours nié les faits qui lui sont reprochés.

11 novembre 2001 : Renforcement des pouvoirs du président Lansana Conté

La révision constitutionnelle visant à permettre au président Lansana Conté, au pouvoir depuis 1984, de briguer un troisième

mandat en 2003 est approuvée par référendum par 98,4 p. 100 des suffrages. L'opposition, qui avait appelé au boycottage du scrutin, conteste les résultats. La limitation du nombre des mandats présidentiels est supprimée, ainsi que la limite d'âge du candidat. En outre, la réforme accroît le pouvoir du chef de l'État face à l'Assemblée nationale.

21 décembre 2003 : Réélection du président Lansana Conté

Lansana Conté, au pouvoir depuis avril 1984, est réélu dès le premier tour avec 95,6 p. 100 des suffrages en dépit de la grave maladie dont il est atteint. En raison du désistement du candidat de l'opposition, qui boycottait le scrutin, le général-président n'était confronté qu'à un seul candidat, inconnu, Mamadou Bhoïe Barry, unique élu d'un petit parti.

10-26 janvier 2007 : Crise politique

Le 10, les syndicats lancent un mouvement de grève générale qui est brutalement réprimé. Les jours suivants, les manifestants, qui avançaient des revendications sociales et politiques ponctuelles, en viennent à exiger la démission du président Lansana Conté, qui est gravement malade.

Le 22, l'armée ouvre le feu sur une marche pacifique de manifestants.

Le 26, au terme de deux semaines de crise qui ont fait cinquante-neuf morts, le président Conté accepte de nommer un chef du gouvernement auquel serait déléguée une grande partie de ses prérogatives. Depuis le limogeage du précédent Premier ministre Cellou Diallo, en avril 2006, Lansana Conté assurait aussi les fonctions de chef du gouvernement.

9-26 février 2007 : Nomination d'un Premier ministre de consensus

Le 9, le président Lansana Conté, qui avait accepté en janvier de céder une partie de ses pouvoirs à un Premier ministre,

nomme à ce poste un de ses proches, Eugène Camara. Face à cette décision qu'ils considèrent comme une « insulte », les syndicats appellent à la reprise de la grève générale. Les jours suivants, les troubles font des dizaines de morts à Conakry et dans les villes de province.

Le 11, les syndicats réclament pour la première fois la démission du président Conté.

Le 12, ce dernier proclame l'état de siège, qui interdit notamment toute manifestation.

Le 25, alors que l'Assemblée nationale a refusé de prolonger l'état de siège, Lansana Conté accepte de nommer un nouveau Premier ministre de consensus parmi quatre candidats proposés par les syndicats, selon un accord conclu sous l'égide de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. La grève générale est suspendue.

Le 26, l'annonce de la nomination comme Premier ministre de Lansana Kouyaté, un diplomate de carrière, est accueillie par la rue comme une victoire sur le président Conté.

22-29 décembre 2008 : Mort du président Lansana Conté et coup d'État militaire

Le 22, le président Lansana Conté, au pouvoir depuis avril 1984, meurt des suites d'une maladie. Le président de l'Assemblée nationale Aboubacar Somparé doit assurer l'intérim du pouvoir.

Le 23, le Premier ministre Ahmed Tidiane Souaré appelle au calme et charge l'armée de maintenir l'ordre. Cependant, le capitaine Moussa Dadis Camara, responsable de l'approvisionnement en carburant de l'armée, déclarant agir au nom de la lutte contre « la corruption généralisée, l'impunité et l'anarchie » et contre « la situation économique catastrophique », annonce sur les ondes la dissolution du gouvernement, la suspension des institutions et la mise en

place d'un Conseil national pour la démocratie et le développement composé de civils et de militaires. Le chef d'état-major, le général Diarra Camara, assure que les mutins sont minoritaires au sein d'une armée très divisée. L'Union africaine, l'O.N.U., l'Union européenne et les États-Unis condamnent la tentative de coup d'État.

Le 24, tandis que les putschistes promettent l'organisation d'élections libres en décembre 2010, le capitaine Camara se proclame président de la République.

Le 25, le Premier ministre et une trentaine de ministres font allégeance au capitaine Camara.

Le 26, le président du Sénégal Abdoulaye Wade appelle à soutenir la junte au pouvoir à Conakry.

Le 29, l'Union africaine suspend la Guinée.

15 janvier 2009 : Formation d'un gouvernement

La junte militaire, appelée Conseil national pour la démocratie et le développement et conduite par le capitaine Moussa Dadis Camara, qui s'est proclamé président de la République le 24 décembre 2008 à la suite d'un coup d'État, présente le nouveau gouvernement. Celui-ci est constitué majoritairement de civils, comme l'a souhaité la communauté internationale qui a fait pression sur la junte. Les États-Unis avaient ainsi suspendu leur aide – à l'exception de l'aide humanitaire – le 6 janvier; et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest avait mis à pied la Guinée, le 10 janvier, « jusqu'à la restauration de l'ordre constitutionnel ». La communauté internationale demande également que des élections soient organisées au plus vite.

28 septembre – 16 octobre 2009 : Répression violente d'une manifestation par la junte militaire

Le 28, à l'appel de l'opposition, plusieurs dizaines de

milliers de personnes se rassemblent dans le stade de Conakry pour manifester contre l'éventuelle candidature à la présidence – élection prévue pour le 31 janvier 2010 – du capitaine Moussa Dadis Camara, arrivé au pouvoir par la force en décembre 2008. violemment réprimée par l'armée – et notamment par la Garde présidentielle –, la manifestation se solde, selon un bilan officiel, par cinquante-sept morts dont douze personnes tuées par balles, mais, d'après diverses O.N.G., par cent cinquante-sept morts, quelque mille deux cents blessés et de nombreuses arrestations.

Le 29, l'Union africaine condamne fermement la répression et la France annonce la suspension immédiate de sa coopération militaire et le réexamen de son aide bilatérale.

Le 29 également, le capitaine Moussa Dadis Camara rejette la responsabilité du massacre sur le Forum des forces vives de Guinée – groupement de partis d'opposition, de syndicats, et de représentants de la société civile.

Le 1^{er} octobre, Moussa Dadis Camara invite ses opposants au dialogue; la veille, il avait demandé la mise en place d'une « commission d'enquête internationale ».

Le 2, le président du Burkina Faso Blaise Compaoré est nommé médiateur de la crise guinéenne par le président de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest.

Le 6, l'opposition exige le départ du capitaine Moussa Dadis Camara, la dissolution du Conseil national pour la démocratie et le développement – la junte au pouvoir – et la mise en place d'un organe de transition pour désigner un gouvernement d'union nationale, comme préalable à toute discussion.

Les 12 et 13, le Forum des forces vives de Guinée appelle à deux journées « ville morte » à Conakry afin d'obtenir le départ de la junte au pouvoir.

Le 16, le secrétaire général de l'O.N.U. Ban Ki-moon annonce

la création de la commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur les événements du 28 septembre.

3-22 décembre 2009 : Tentative d'assassinat contre le chef de la junte

Le 3, à Conakry, le chef de la junte militaire, le capitaine Moussa Dadis Camara, se fait tirer dessus par son aide de camp, le lieutenant Aboubacar Sidiki Diakité, dit « Toumba », au cours d'une fusillade dans une caserne. En tant que chef d'une unité de la garde présidentielle, Toumba est mis en cause par la commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur les viols et les massacres qui ont fait cent cinquante-sept morts le 28 septembre dans le stade de Conakry. Blessé à la tête, le chef de la junte est évacué vers le Maroc, tandis que son aide de camp prend la fuite. L'intérim du pouvoir est assuré par un proche du capitaine Dadis Camara, le ministre de la Défense, le général Sékouba Konaté.

Le 8, le porte-parole du chef de la junte militaire accuse Bernard Kouchner, chef de la diplomatie française et « des services français » d'avoir voulu « préparer un coup d'État en Guinée ». Le Quai d'Orsay dément formellement toute implication.

Le 19, la commission d'enquête de l'O.N.U., mandatée par le secrétaire général Ban Ki-moon, remet au Conseil de sécurité un rapport dans lequel elle qualifie les massacres et violences perpétrés le 28 septembre de « crimes contre l'humanité »; elle en estime responsables le chef de la junte et plusieurs de ses proches. Elle demande que la Cour pénale internationale soit saisie.

Le 22, l'Union européenne durcit sa position à l'encontre de la junte en gelant des avoirs, en annulant un projet d'accord sur la pêche et en interdisant toute fourniture de matériel pouvant servir à la répression interne.

7-18 janvier 2010 : Accord de sortie de crise

Le 7, le général Sékouba Konaté, président par intérim depuis la tentative d'assassinat perpétrée en décembre 2009 contre le chef de la junte, le capitaine Moussa Dadis Camara, annonce sa décision de nommer un Premier ministre désigné par l'opposition, qui sera chargé de mettre en place un gouvernement transitoire d'union nationale.

Le 12, le capitaine Dadis Camara quitte le Maroc, où il était soigné, pour le Burkina Faso dont le président, Blaise Compaoré, fait office de médiateur dans la crise guinéenne.

Le 15, Moussa Dadis Camara, le général Konaté et le président Compaoré signent à Ouagadougou un accord qui prévoit le maintien du premier « en convalescence » au Burkina Faso et l'organisation d'une élection présidentielle en Guinée dans six mois.

Le 18, le général Konaté nomme au poste de Premier ministre l'opposant Jean-Marie Doré.

7 novembre – 10 décembre 2010 : Élection d'Alpha Condé à la présidence

Le 7 se déroule le second tour de l'élection présidentielle. Ce scrutin décidé à la suite du coup d'État de décembre 2008, puis reporté après la tentative d'assassinat du chef de la junte Moussa Dadis Camara en décembre 2009, constitue la première élection libre depuis l'indépendance du pays en octobre 1958. Lors du premier tour, le 27 juin, l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo, chef de l'Union des forces démocratiques de Guinée, est arrivé en tête avec 44 p. 100 des suffrages, devant l'opposant historique Alpha Condé, chef du Rassemblement du peuple de Guinée, qui a obtenu 18 p. 100 des voix. L'ancien Premier ministre Sidya Touré, chef de l'Union des forces républicaines, a recueilli 13 p. 100 des suffrages.

Le 15, la commission électorale annonce la victoire d'Alpha Condé, avec 52,5 p. 100 des suffrages. Cellou Dalein Diallo refuse d'admettre sa défaite, reprochant à la commission électorale de n'avoir pas examiné tous les recours pour fraude.

Le 17, le président par intérim Sékouba Konaté proclame l'état d'urgence et instaure un couvre-feu afin de contenir les violences meurtrières qui ont suivi l'annonce des résultats.

Le 3 décembre, la Cour suprême confirme l'élection d'Alpha Condé à la tête de l'État.

Le 10, l'état d'urgence est levé.

28-30 septembre 2013 : Tenue des élections législatives dans un contexte tendu

Le 28 se tiennent les premières élections législatives libres depuis 2002, dans un contexte de forte agitation après deux ans de vives tensions pour mettre en place le fichier électoral. Près de 30 formations et 2 000 candidats se disputent les 114 sièges de la Chambre, dont le Rassemblement du peuple de Guinée, le parti du président Alpha Condé qui a été élu en 2010, et l'Union des forces démocratiques de Guinée de Cellou Dalein Diallo, son principal opposant, qui s'est allié avec Sidya Touré, de l'Union des forces républicaines. En juillet, un accord politique avait été trouvé avec l'opposition, qui dénonçait le recensement électoral mais acceptait de participer aux élections si la Commission électorale nationale indépendante était mise sous contrôle.

Le 30, l'opposition dénonce des fraudes dans le processus de décompte et de centralisation des résultats et affirme que le pouvoir prépare un « hold-up électoral ».

11 octobre 2015 : Réélection du président Alpha Condé.

Le président Alpha Condé, candidat du Rassemblement du peuple

guinéen, est réélu au premier tour avec 57,9 p. 100 des suffrages. Son principal adversaire Cellou Dalein Diallo, candidat de l'Union des forces démocratiques de Guinée, recueille 31,4 p. 100 des voix. Le taux de participation est de 68,4 p. 100. L'opposition dénonce des fraudes tout en appelant ses partisans au calme.



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com
